

Date de dépôt : 1^{er} décembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Christina Meissner :
Evolution des locations et acquisitions de locaux par l'Etat : où
en sommes-nous ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

L'interpellation présentée par le député M. Roger Deneys le 14 octobre 2010 (IUE 1065) demandait au Conseil d'Etat de bien vouloir nous communiquer, par département, des informations détaillées pour chaque surface louée (pour rappel : adresse ; service(s) hébergé(s) ; surface en m² ; prix au m² par an ; coût de la location annuelle ; échéance du bail). La location de locaux par l'Etat représente en effet des montants très importants et l'interpellation 1065 permettra aux députés d'en connaître le détail. Cependant, l'Etat, conscient de l'importance de ces montants et désireux de faire des économies, ce qui est tout à son honneur, a déjà entamé une réflexion pour optimiser l'occupation de locaux par ses services. Aussi, il convient d'obtenir en complément et en lien avec les informations demandées par l'interpellation 1065 celles demandées par la question suivante :

Ma question est la suivante :

Quelle est, de façon détaillée, l'évolution des surfaces louées et des surfaces en propriété de l'Etat sur les 5 dernières années (y compris celles que l'Etat a accepté de louer et qui ne l'ont pas encore été) ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'évolution des surfaces louées par l'Etat de Genève pour ses besoins de locaux au cours des 5 dernières années s'établit comme suit:

| Années | m2 |
|------------|-----------|
| ... à 2005 | 178513.91 |
| 2006 | 185278.91 |
| 2007 | 192621.81 |
| 2008 | 195543.81 |
| 2009 | 202048.68 |
| 2010 | 219751.85 |

Par contre, il ne nous est pas possible de retracer l'évolution des surfaces en propriété de l'Etat de Genève. Notre système d'information permet d'identifier, sous quelques réserves, les surfaces actuellement propriété de l'Etat, mais ne conserve pas d'historique de ces surfaces.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER